



Sommaire

- 1 > Un été studieux en perspective pour les participants à la consultation destinée à " Refonder l'Ecole de la République "
- 2 > Audience auprès du conseiller social de Vincent Peillon
- 3 > Dix propositions pour la Voie Professionnelle
- 4 > Dix propositions pour la Voie Technologique
- 5 > Bilan de la réforme de la voie professionnelle
> Refondation de l'Ecole de la République : le SNALC-FGAF mise sur la réussite d'un projet ambitieux et fédérateur
- 6 > Compte rendu du Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) du 25 juin 2012
En direct des CPC :
- 7 > Compte rendu de la CPC n°3
- 8 > Compte rendu de la CPC n°10
> Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

Un été studieux en perspective pour les participants à la consultation destinée à " Refonder l'Ecole de la République "

Nous constatons que nous avons eu comme d'habitude raison avant les autres en défendant en 2011 " l'Ecole républicaine ".

Même si nous déplorons que l'Education nationale ne soit pas partie prenante de la consultation concernant la formation tout au long de la vie organisée les 9 et 10 juillet prochains à l'initiative de Michel Sapin, Ministre du Travail, **nous nous réjouissons de la volonté annoncée par le nouveau gouvernement d'accorder une priorité à l'éducation.** Nous n'aurons évidemment pas la naïveté de croire que tout va changer d'un coup de baguette magique. Et nous sommes parfaitement conscients du contexte économique. Toutefois, nous observons que la qualité de l'écoute accordée par les conseillers directs de Vincent Peillon est remarquable. Et nous saluons le geste qui consiste à organiser une vaste consultation qui totalise environ quarante jours de réunions répartis entre quatre thèmes majeurs d'ici la fin septembre. Et le fait que le Premier Ministre lui-même lance ces travaux constitue un symbole fort.

Nous participerons donc avec notre sérieux et notre conviction habituels à ces échanges et serons très vigilants quant aux éventuelles dérives que la présence des traditionnels experts autoproclamés pourrait nous faire craindre.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Un été actif pour la concertation nationale pour " refonder l'Ecole de la République "

Une délégation de huit représentants de la CSEN a assisté au lancement de cette concertation qui a eu lieu à la Sorbonne. Nous nous préparons à passer un été bien occupé : quarante-trois journées de réunions au cours desquelles se relayeront une quinzaine de représentants dans une demi-douzaine de lieux répartis dans la capitale du 5 juillet au 1^{er} octobre, sans compter le travail en Régions.

Audience auprès du conseiller social de Vincent Peillon

Le nouveau gouvernement a entamé des consultations auprès des organisations syndicales. C'est ainsi qu'après avoir été reçus en juin au cabinet du ministre Vincent Peillon, nous avons été reçus le 4 juillet pendant près de trois heures par son conseiller social, Bernard Lejeune. Nous serons aussi prochainement reçus par Madame Pau-Langevin, ministre déléguée à la Réussite scolaire.

Le 4 juillet, la délégation de cinq personnes, et menée par François Portzer [comportant un chef d'établissement] a présenté les propositions du SNALC-FGAF pour l'ensemble du système éducatif de la maternelle au BTS. A cette occasion, nous avons remis un livret comportant de façon synthétique l'ensemble de ces propositions. Les échanges lors de cette audience ont été riches dans une atmosphère détendue. Vous trouverez ci-après celles qui concernent directement la voie professionnelle et la voie technologique.

Nous avons d'abord réaffirmé notre attachement au maintien des trois voies de formation. Nous avons particulièrement insisté sur la nécessité de concevoir les évolutions du système de formation en concertation avec les enseignants et d'accorder le temps adéquat aux professeurs pour se former.

Pour la voie technologique, nous avons ainsi souligné l'aspect dévastateur de la réforme des STI qui contraint les enseignants à l'abandon de leur discipline de recrutement et mis l'accent sur la consultation nécessaire des professeurs de SES et d'économie-gestion avant d'opérer une fusion de l'enseignement d'exploration d'économie.

Pour la voie professionnelle, nous avons demandé la possibilité pour les jeunes de suivre quatre années de formation pour obtenir le baccalauréat professionnel avec de vraies passerelles du CAP au bac pro et mis en exergue certaines des difficultés graves que l'absence de redoublement et donc l'arrivée en formation d'élèves totalement dépourvus de maturité causaient en entreprises. Nous avons donc insisté sur la nécessité de parcours différenciés en collège. Nous avons également demandé de réserver le CCF à l'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel. Nous vous invitons d'ailleurs à signer la pétition intersyndicale " Contre le tout CCF en bac pro " qui se trouve sur notre site internet national :

<http://www.snalc.fr/petitions.php?id=12>

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

Dix propositions pour la Voie Professionnelle

1. En finir avec le bac pro 3 ans pour tous

Il faut donner aux élèves plus lents dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire la possibilité de retrouver un vrai palier de formation, avec un examen national obtenu par des épreuves nationales au bout de deux ans en lycée professionnel. Cette étape leur permet de retrouver confiance pour poursuivre une scolarité jusque-là fragile.

2. Donner un horaire disciplinaire suffisant à chaque discipline et en finir avec les systèmes de remédiation complexes et inefficaces

La voie professionnelle doit cesser d'être le laboratoire de toutes les expériences les plus ineptes (PPCP et autres ancêtres des TPE) et jamais évaluées. Les élèves ont besoin d'acquérir la maîtrise de la langue française et des mathématiques, et donc du temps nécessaire à cette acquisition qui conditionne le reste des apprentissages.

3. Mettre en place de véritables passerelles d'accès au bac pro pour les titulaires d'un CAP

en créant des classes de Première à cet effet. Actuellement cet accès est barré faute de places.

4. Redonner leur valeur aux examens de la voie professionnelle : en finir avec le tout CCF

Les examens doivent garantir l'égalité de traitement des candidats sur tout le territoire. La prétendue reconquête du mois de juin ne doit pas signifier la perte du mois de mai ou d'autres périodes, et la désorganisation des établissements toute l'année. Seules les épreuves ponctuelles garantissent cette équité et revêtent la solennité du rite de passage nécessaire pour donner une valeur à l'examen aux yeux de tous. Nous considérons que le CCF doit être réservé aux évaluations en entreprise.

5. Permettre la poursuite d'études réussie en BTS sans la rendre systématique avec la mise en place d'une année de préparation aux études supérieures

Les jeunes qui en ont la capacité et l'envie doivent pouvoir choisir la poursuite d'études après le baccalauréat professionnel en se préparant dans des sections adaptées qui leur donnent les moyens de réussir avec un enseignement fondamental dans les disciplines générales, en particulier français, mathématiques, LV2.

6. Faire de la LV2 une option avec une dotation horaire adaptée

La LV2 pour tous les élèves de bac pro mise en place en vue de la poursuite d'étude en BTS, sans ajout des heures correspondantes et donc au détriment de la LV1, est une hérésie, d'autant que tous les jeunes ne poursuivront pas en BTS. Le choix de la LV2 doit être offert à ceux qui le souhaitent avec un horaire hebdomadaire décent (2h minimum).

7. L'orientation positive précoce vers la voie professionnelle doit être encouragée, mais réservée à des jeunes dont le projet est construit avec leur famille

Des cellules d'orientation basées sur l'avis du conseil de classe et capables de mettre en place avec les familles des projets positifs sont à créer, avec des personnes volontaires connaissant bien la voie professionnelle et rémunérées en conséquence.

8. En finir avec l'orientation systématique par défaut et faire connaître aux enseignants de collège la voie professionnelle

Nous préconisons pour les professeurs stagiaires de toutes les disciplines un stage d'observation en lycée professionnel auprès de professeurs de matières professionnelles.

9. Mettre en place l'heure de première chaire pour les enseignants dans la voie professionnelle et offrir une vraie possibilité de se former en entreprise

La voie professionnelle est une voie de réussite comme les autres : ses enseignants doivent être rémunérés comme les autres. Ils ont les mêmes contraintes, les mêmes obligations : ils doivent recevoir la même rémunération.

Les PLP de disciplines professionnelles doivent pouvoir se former en entreprise sur la base du volontariat, en décharge de cours ou avec une rémunération spécifique.

10. Faire évoluer le réseau des GRETA en les maintenant dans l'Éducation nationale

La formation tout au long de la vie est une mission clef pour la promotion sociale, qui appartient aux attributions régaliennes de l'État et doit rester accessible à tous et partout. L'éducation nationale est la mieux à même de l'assurer.

Dix propositions pour la Voie Technologique

1. Assurer un cadrage institutionnel des horaires pour toutes les disciplines de la filière technologique du secondaire

Nous demandons une garantie de l'institution en termes d'horaires ainsi que pour la répartition des enseignements spécifiques sur tout le territoire national.

2. Redonner une lisibilité aux enseignements d'exploration et ne pas craindre la notion de détermination en Seconde

Il ne fallait pas déconnecter l'enseignement d'exploration des classes de Seconde des options ou spécialités dispensées en classes de Première et Terminale. Nous souhaitons proscrire le papillonnage et les enseignements d'exploration alibi.

Les nouveaux enseignements proposés aux élèves en Seconde doivent tous être notés, faute de quoi ils ne sont pas considérés comme sérieux. La notion de détermination, abandonnée avec la réforme du lycée, ne nous semble pas à proscrire, même si on doit autoriser la possibilité d'un second choix en cours d'année.

3. Déployer un panel d'enseignements d'exploration sur l'ensemble des EPLE

Pour rester cohérent avec le concept d'exploration, il conviendrait que chaque établissement puisse proposer un panel incompressible d'enseignements. Actuellement le choix d'un établissement après le collège se fait souvent en fonction des EE.

4. Augmenter le nombre d'heures d'enseignement en groupe à effectif réduit

Il s'agit dès la classe de Première de procéder à un doublement des activités en groupe à effectif réduit, notamment dans l'enseignement transversal (tronc commun). Nous demandons à ce que la répartition des heures d'enseignement à effectif réduit ne soit plus définie dans le cadre de l'autonomie des établissements, mais fasse l'objet d'un cadrage institutionnel.

5. Ne plus considérer l'évaluation de la langue vivante 2 à l'examen comme facultative dès lors que son enseignement peut être dispensé à titre obligatoire dans un établissement

Il s'agirait de redéfinir le texte de l'article 11 de l'arrêté du 27 mai 2010 concernant les filières technologiques qui présente l'évaluation des LV2 comme facultative.

6. Favoriser l'accès des bacheliers technologiques aux études d'ingénieurs (STI2D et STL)

Il faut offrir aux bacheliers de la filière technologique de réelles possibilités d'intégrer des écoles d'ingénieurs en

créant davantage de classes préparatoires spécifiques et en leur réservant des places au concours des plus grandes écoles.

7. Imposer un cadrage académique des évaluations de projets

L'importance des coefficients attribués à l'épreuve du projet est tout à fait symptomatique de l'altération de la formation technologique. Afin d'éviter une trop grande disparité entre les établissements, nous demandons que les synopsis de projets soient validés par l'institution et qu'une harmonisation des notes soit effectuée.

8. En finir avec les réformes façon " jeu de massacre " des enseignants et les tentatives de fusion de disciplines en sous-main

La réforme de la voie technologique industrielle constitue l'illustration même de ce qu'il ne faut pas faire : aucune concertation avec le milieu enseignant ni avec celui des branches professionnelles, gestion indécente de la formation du personnel concerné par cette réforme.

L'enseignement de l'économie est utile et demandé par les entreprises, mais ne signifie pas que la fusion SES et économie-gestion s'impose ; en tout cas une concertation doit avoir lieu. Il ne s'agit pas d'amorcer ainsi la disparition de la voie technologique tertiaire.

9. Ne pas imposer l'abandon de leur discipline de recrutement aux titulaires d'un CAPET

Dans le cadre de la réforme de la filière technologique, il est convenu de redéfinir les spécialités de chacun des enseignants vers une nouvelle nomenclature. Nous nous opposons à une redéfinition systématique des compétences validées lors du concours de recrutement dès lors qu'elles peuvent être encore valorisées dans l'enseignement supérieur.

10. Accorder des décharges horaires décentes au personnel suivant une formation inhérente à la réforme de l'enseignement technologique

Nous demandons à ce que tous les intervenants en enseignement transversal (tronc commun) suivant une formation de mise à niveau puissent bénéficier d'une décharge de service d'au moins trois heures ETP, comme ce fut le cas cette année dans certaines académies.

Bilan de la réforme de la voie professionnelle avec la première session nationale d'examen

Même si nous ne disposons pas encore de statistiques nationales, nous recevons de toutes les académies des informations concordantes. Au-delà de la simple révolte des enseignants devant les suppressions de postes, c'est le gâchis au niveau des jeunes qui nous désarme.

En effet, mettre en stage auprès de mourants des jeunes de moins de quinze ans arrivant en baccalauréat professionnel du domaine de la santé et du social ne laisse pas de causer des difficultés éthiques et pratiques. Et l'absence de maturité cause des difficultés dans de nombreux autres métiers (industrie, vente, transports, ...).

Par ailleurs, les jeunes ayant connu un parcours sans accroc dans la voie professionnelle ne comprennent pas que leur formation ne soit pas adaptée à la poursuite d'études en université : nous souhaitons que cette hypocrisie soit levée.

Ce qui stupéfie cependant le plus au vu des résultats publiés le 6 juillet, c'est le fait que des élèves au niveau notoirement trop faible ou ayant disparu des cours depuis

des mois obtiennent le bac pro directement, tandis que le nombre de candidats admis à passer l'épreuve de rattrapage augmente sensiblement, contraignant à convoquer environ deux fois plus de jurys. Et ce alors que les épreuves de la nouvelle mouture sont beaucoup plus conceptuelles, désarçonnent les jeunes et aboutissent à des notes très faibles malgré la distribution généreuse de points " à la discrétion des correcteurs " (cf corrigés histoire-géographie). Les enseignants se demandent donc si les péréquations " savantes " effectuées n'ont pas le but machiavélique de démontrer l'inefficience du système afin de ne plus laisser aucune épreuve ponctuelle.

Nous osons croire que la publication des rapports de l'Inspection générale, jusque-là tenus secrets et qui montrent que les objectifs poursuivis par la réforme ne sont pas atteints, constitue une amorce de retour à la raison avec des parcours différenciés et des épreuves anonymes de contrôle ponctuel final dont l'ambition sera raisonnable.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

Refondation de l'Ecole de la République : le SNALC-FGAF mise sur la réussite d'un projet ambitieux et fédérateur

Vincent Peillon a entamé par un discours fort et émouvant hier en Sorbonne le processus de refondation de l'Ecole de la République voulue par le nouveau gouvernement. Il a notamment appelé à cette occasion à rejeter pessimisme et scepticisme et à rassembler pour que la Nation se dépasse, afin de faire de l'Ecole un instrument du redressement de la France.

Présidant le matin le Conseil supérieur de l'Education, il avait également souligné la nécessité de dépasser les blocages en se traitant avec respect et en évitant les caricatures, pour parvenir à une réforme scolaire reposant sur une volonté commune qui permette la réussite de tous les élèves.

A cette occasion, le SNALC-FGAF a pour sa part indiqué dix principes généraux sur lesquels devait à ses yeux reposer toute réforme :

- **la garantie des heures d'enseignement,**
- **la promotion des méthodes d'instruction directe,**
- **l'établissement d'un climat apaisé,**
- **le renforcement de l'encadrement des élèves,**
- **l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves handicapés,**
- **l'optimisation des interventions parentales,**
- **une évaluation transparente et lisible,**
- **la réaffirmation du caractère national et républicain de l'Institution,**
- **de bonnes conditions pour la réalisation du potentiel des élèves**
- **et enfin la relance sur des bases saines de la réflexion sur l'échec scolaire.**

Ainsi le SNALC-FGAF démontre sa volonté d'être un acteur incontournable dans cette entreprise ambitieuse qui ne pourra être un succès que si tous les points de vue sont pris en compte. A l'inverse, une concertation qui ne servirait qu'à ressasser la doxa institutionnelle des hiérarques du ministère responsables de la perte de sens de notre système éducatif serait vouée à l'échec car définitivement coupée des préoccupations du terrain.

Touché cependant par la sincérité et la volonté de réussir cette démarche inédite qu'ont manifesté en cette journée historique le ministre et toute son équipe, **le SNALC-FGAF prendra une part active à cette réflexion collective afin qu'elle ne déçoive ni les professeurs, ni les familles, ni les élèves.**

Communiqué remis à la presse le 5 juillet 2012

Compte rendu du Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) du 25 juin 2012



La réunion prévue le 18 juin 2012 n'ayant pu se tenir faute de quorum, le second CIC de l'année a eu lieu au ministère le 25 juin. Après approbation du compte rendu de la séance précédente, présentation est faite pour avis des projets d'arrêtés, dont nous déplorons qu'ils soient déjà passés au CSE suivi d'un point d'information.

1/ Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique et projet d'arrêté relatif à la conservation des notes des épreuves obligatoires de français, écrite et orale, des candidats se présentant à nouveau à l'examen du baccalauréat technologique dans les séries Hôtellerie et Techniques de la Musique et de la danse (TMD)

Ces deux projets concernent les élèves redoublants ayant été ajournés à l'examen 2012. Ils permettent à titre transitoire le report des notes obtenues dans les épreuves anticipées et dans les épreuves terminales de français lorsque les candidats se représenteront à une prochaine session d'examen.

Mise au vote. Pour : 15 voix Contre : 2 voix.

2/ Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en classe Terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social

Les éléments de programme de la filière ST2S ont fait l'objet d'une consultation nationale en septembre 2011. Nous votons à l'unanimité ce projet dont les premiers éléments ont déjà été actés au CSE du 8 juin 2012.

3/ Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaine en classe Terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social

Le contenu de cette discipline a été rédigée en vue de faciliter une poursuite d'étude en BTS, mais nous estimons que les documents de présentation manquent de précisions.

Mise au vote : Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 2

Refus de vote : 2

Remarque : *il a été publié au Journal Officiel du 4 juillet le texte des deux arrêtés précédents. Les programmes et les pièces annexes seront publiés au B.O. du 13 septembre.*

4/ Point d'information relatif au projet européen conduit par le ministère de l'Éducation nationale sur 5 spécialités du baccalauréat professionnel ou projet ECVET (European Credit for Vocational Education and Training)

Mme Malicot nous présente ce système européen d'accumulation, de capitalisation et de transfert d'unités conçu pour la formation professionnelle en Europe. Il permet de réaliser une partie de sa formation ou des périodes de stage dans un pays membre et de faire reconnaître celles-ci lors de la délivrance des diplômes dans le pays d'origine. Le projet d'études de deux années (janvier 2011 – février 2013) se concentre au niveau IV français, correspondant au niveau 4 du cadre européen des certifications. Cinq spécialités ont été choisies pour cette expérimentation :

- accueil-relations clients et usagers
- secrétariat-comptabilité
- accompagnement, soins, services à la personne
- électrotechnique
- technicien du bâtiment – gros œuvre

Ce dispositif est calqué sur le système ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) en vigueur depuis plus d'une dizaine d'années dans l'enseignement supérieur.

5/ Questions Diverses

Nous demandons des précisions concernant le renouvellement des membres de CPC dont les textes ont été discutés au CSE. La constitution et les règles d'attribution des sièges nous sont communiquées, elles évoluent peu en définitive par rapport à l'exercice précédent. Le représentant de la FSU propose que les CPC puissent exprimer un avis sur les évolutions des programmes en vigueur dans l'enseignement technologique.

Nous abordons le problème des périodes de stages conduites en vue de préparer un Brevet Professionnel. Selon les académies, des candidats n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un volume de 24 mois d'expérience professionnelle à la date de l'examen, ce qui est contraire aux textes en vigueur. La possibilité de décaler les procédures d'examen à l'automne est évoquée, mais cela désorganiserait les autres formations sur cette période. En outre, proposer de nouveaux diplômés en fin d'année civile s'avère être incompatible avec le marché de l'emploi selon les professionnels.

Gaëtan MALÉJACQ
Académie de Rennes

En direct des CPC

Compte rendu de la CPC n°3 du 30 mai 2012 Métallurgie

1/ Sous-commission électrotechnique, électronique, automatisme et informatique

Présentation du BTS Système numérique, pour avis.

M. Bergman (IGN) nous présente l'aboutissement du travail de fusion entre les BTS SE et IRIS qui a donné naissance au diplôme baptisé Système Numérique (SN). Construite autour des options " Informatique et réseaux " et " Electronique et communications " qui devront être choisies à l'inscription par les étudiants, cette formation sera proposée à la rentrée 2013.

Pour justifier l'articulation donnée à ce nouveau diplôme, l'inspection générale met l'accent sur l'évolution des métiers de l'électronique, dont le cœur de l'activité se situe désormais dans le secteur des services et non plus dans l'industrie. Cette présentation a fait réagir les représentants des professionnels qui assurent qu'elle n'est pas fidèle à la réalité des métiers qu'ils proposent et craignent que cette description soit reprise par l'ONISEP.

Les objectifs de cette réforme sont multiples :

- pérenniser l'offre d'une filière électronique en STS dont les sites de formations sont menacés de fermeture ;
- adapter ce diplôme aux futurs bacheliers de la filière STI2D ;
- favoriser l'accès aux titulaires du bac professionnel ;
- renforcer l'enseignement scientifique (M. Bergman rappelle que la moyenne des candidats à l'épreuve de sciences physiques est de 4/20 avec l'actuel BTS SE) ;
- rénover le BTS IRIS concurrencé par le BTS Informatique de Gestion.

Les stratégies :

- créer des passerelles entre les baccalauréats professionnels et le BTS en proposant un enseignement adapté sur le premier trimestre ;
- inclure l'évaluation des sciences physiques dans une épreuve commune à la technologie ;
- lier l'enseignement des mathématiques à la technologie du numérique.

Un représentant de la société Renault donne son avis sur l'évolution des compétences dans ce domaine. Selon lui, l'enseignement dispensé en licence professionnelle, suivi par 40% des titulaires des BTS IRIS et SN, prendra le dessus sur la formation dispensée dans cette formation. M. Pinkus de l'UIMM reproche **au projet de ne raisonner que sur des compétences** : il propose que soit considérée la **notion de profil professionnel** afin de rendre plus lisible l'opérationnalité des titulaires de ce nouveau diplôme.

Les enseignants montrent leur étonnement vis-à-vis de l'ambition du programme scientifique de cet enseignement. Le vivier d'élèves qui en STI2D sera capable de suivre l'intégralité de ce programme sera également pressenti pour intégrer des IUT ou des CPGE. Le référentiel, qui nous est présenté, a toutes les spécificités d'une formation propé-

deutique ; ce n'est pas forcément la finalité recherchée. Le projet est mis au vote et est accepté à l'unanimité.

2/ Sous-commission automobile, matériel agricole et de travaux publics

Présentation du Diplôme d'expert automobile (DEA), pour avis.

Le diplôme d'expert en automobile est le seul accès au métier d'expert en automobile. Il s'agit d'une formation tout à fait particulière qui concerne 130 étudiants par an tout au plus. Accessible à partir d'un niveau BTS, il valide trois années de formation et de stage, tout en restant un diplôme de niveau 3. Les modalités d'examen s'articulent autour de trois unités à acquérir. Compte tenu de l'hétérogénéité des candidats (certains sont déjà des ingénieurs diplômés), il est possible de se voir dispenser des deux premières unités. L'une des difficultés rencontrées par le groupe de travail concerne la réflexion à mener sur les VAE et les équivalences au regard des diplômes préalablement obtenus par les étudiants.

Le référentiel des activités professionnelles (RAP) a été présenté l'année dernière, les professionnels du secteur participent activement à la rédaction du projet afin qu'il soit présenté au prochain CSE. La mise en œuvre de ce nouveau diplôme est programmée à la rentrée 2012.

3/ Programme d'activité pour l'année scolaire 2012-2013

Les travaux de rénovation concerneront les BTS domotique, FEE (Fluides, Energies, Environnement), maintenance industrielle et génie optique.

BTS FFE et domotique

Le programme du BTS FEE présente des similitudes avec celui du BTS domotique, ce qui laisse présager une fusion. Ces formations concerneront les CPC 3 et 4.

Le BTS génie optique photonique.

Les professionnels enregistrent depuis 2009 de sérieuses difficultés de recrutement au niveau BTS dans cette filière constituée essentiellement de petites entreprises. La rédaction du RAP est programmée pour la fin de l'année 2013.

4/ Questions diverses

Nous abordons le problème des habilitations électriques qui deviendront obligatoires dans différents enseignements des filières professionnelles et technologiques. L'inspection générale procède actuellement à une relecture des diplômes pour intégrer cette préoccupation. La formation des formateurs académiques est en cours, les collègues devraient pouvoir en bénéficier l'année prochaine.

La prochaine réunion plénière est programmée au jeudi 20 décembre 2012.

Gaëtan MALÉJACQ - Académie de Rennes

En direct des CPC (suite)

Compte rendu de la CPC n°10 du 5 juillet 2012

1/ BTS Construction bois

M. RAGE, I.G. était présent. **Le 1^{er} dossier présenté était le RAP du nouveau BTS Construction Bois.** L'IPR en charge de ce dossier a rappelé le contenu du document, insisté sur les différentes évolutions de la filière, avec :

- une demande croissante en construction bois ;
- un marché de la rénovation en forte croissance ;
- des réglementations en pleine évolution ;
- des exigences qualité.

Un court débat a eu lieu, lancé par M. Million de la CAPEB à propos de la fabrication dans ce BTS. Cet aspect ne figure pas dans le RAP (Référentiel des Activités Professionnelles) ainsi que dans les activités, ne présentera a priori sujet à évaluation en fin de cycle mais sera présent dans les savoirs. Les enseignants " disposeront " donc des heures pour la réalisation.

Autre aspect : la couverture sera intégrée dans ce nouveau BTS. Ce qui signifie très certainement la fin du BTS Charpente Couverture.

Les 5 activités de ce futur diplôme seront :

- répondre à une affaire (niveau 2) ;
- concevoir un système constructif bois (niveau 4) ;
- préparer et lancer la production (niveau 3) ;
- préparer le chantier (niveau 4) ;
- conduire le chantier (niveau 3).

2/ BMA Ebéniste

Dans la deuxième partie, la synthèse relative au RAP du Brevet des Métiers d'Art Ebéniste a été présentée. Le représentant professionnel a notamment insisté sur une importante évolution vers le mobilier contemporain et l'utilisation des outils numériques. Les professionnels se sont prononcés pour le maintien du BMA Ebéniste en deux ans (après un CAP ébéniste notamment) plutôt que le Bac Pro qui de ce fait disparaîtra. Cela a été acté semble-t-il dans une lettre adressée aux recteurs. Les établissements seraient donc conduits à fermer leur Bac pro pour ouvrir le CAP, afin de permettre aux jeunes de préparer le BMA.

Le nouveau BMA serait lancé en 2014, voire 2015, selon l'avancée des travaux.

M. Gazeau a souligné le problème lié au recrutement en CAP et le manque de lisibilité, voire même de possibilité de sélection des dossiers. L'IPR d'Arts Appliqués, présent, a précisé qu'il existait une possibilité de paramétrer ce logiciel afin de faire apparaître la spécificité " Métiers d'Art " ...

3/ Questions diverses

- Deux RAP ont ensuite été présentés :
 - celui de la charpente, avec apparition d'une forte complémentarité entre le Bac pro construction bois et le BP Charpentier ;
 - celui de la menuiserie : pour ce dernier, les professionnels ont complété ce référentiel, ce qui le rend lourd, voire impossible à satisfaire en deux années de formation. Un débat a donc eu lieu ; les représentants de la FFB allant jusqu'à proposer une transformation en 3 ans, et si cela n'est pas possible, la création d'une mention complémentaire dédiée à l'escalier. Mme Malicot a rappelé brièvement les modalités.Ces deux diplômes ne seraient pas mis en place avant 2014.

- Mme Malicot a ensuite présenté deux propositions de texte :
 - l'une portant sur la possibilité aux recteurs de déroger à l'obligation de 24 mois d'activités professionnelles pour les étudiants en formation se présentant au BP. Le texte préciserait comme condition que toutes les heures de formation durant les deux années devront être couvertes en totalité,
 - l'autre portant sur la possibilité aux titulaires de Bac pro de préparer un BP en un an, avec la possibilité pour les recteurs de déroger à l'obligation de 24 mois d'activités professionnelles pour les étudiants en formation se présentant au BP.

Les textes devraient être préparés pour novembre.

M. RAGE a de son côté, souligné la possibilité d'étendre cette mesure aux titulaires de BP de préparer un Bac pro.

Wilfried MARIE - Académie de Besançon

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

• Arrêté du 5 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2009 fixant le calendrier scolaire des années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 (JO du 8/07/2012)

• **BTS " Design graphique "**, option A : communication et médias imprimés, option B : communication et médias numériques : modification. BO n°27

• **Baccalauréat** général et technologique. Epreuves facultatives d'arts plastiques, de cinéma audiovisuel, de danse, d'histoire des arts, de musique et de théâtre du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2013 rectificatif du 14-6-2012. BO n°27

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE aupres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfr@free.fr	Mme Anne-Marie Marion 32K avenue du Cdt Marceau - 25000 Besançon anne-marie.marion@wanadoo.fr - 06.09.64.37.93	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Anne Thérèse Alonso 43, av. Gallieni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - snalc.auvergne@bbox.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Auvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko	SNALC - M. Jean-Pierre Marini 28, rue Sophie Germain - 26000 Valence	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@voila.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^l Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, appt 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	M. André Godet 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Karim El Ouadi - Tél 06.50.28.01.24 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalmontpellier@gmail.com	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmtresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jubiubiers - 11100 Narbonne Plage	Mme Florence Costa - 04.66.23.98.46 vallesoanina@gmail.com et M. G. Balitrand 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Axel Bergeron	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme Catherine Joubert SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufik Kayal - toufikayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dagnon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufik Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - snalcreims@laposte.net 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr - Tél 03.26.87.19.98	Mme Béatrice Jullion (voir col. Président)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Aurial - aurialphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thiell - snalcroven@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veuilles-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalctoulouse.web12.fr	M. Pierre Van Omneslaeghe - snalc12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 01.47.70.00.55 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	SNALC 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Tréville - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** de 25 à 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][]

Tél. fixe [][] [][] [][] [][] [][]

Mobile [][] [][] [][] [][] [][]

Courriel

Corps Discipline

Cl norm Hcl Ech. Depuis le [][] [][] [][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES Classe Normale				CERTIFIES, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
STAGIAIRES : 69 €							
3	159 €	54	173 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	189 €	4	159 €	54	162 €
5	199 €	68	207 €	5	169 €	57	172 €
6	211 €	72	220 €	6	179 €	61	182 €
7	221 €	75	235 €	7	189 €	64	195 €
8	228 €	78	249 €	8	199 €	68	206 €
9	233 €	79	263 €	9	209 €	71	217 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	228 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	240 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	305 €	1 à 7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC		Classe Normale		180 €			
		Hors Classe/Classe Excep.		210 €			
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education							
59 €							
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, CLD							
NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation							
ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)							
125 €							
Adjoints	75 €	Saenes	100 €	Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
IEN/IPR/ Chefs étab.	250 €	CASU	210 €	Infirmier(e)s	100 €	Professeurs des Ecoles	90 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.**

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, **sans complément juridique** (pour protection pénale équivalente, **ajouter 25 à 30 euros**).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'unité) : S/T = €

COUPLE avec : - 25% de S/T
(-25% pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT A REGLER (arrondir à l'unité) :

Etablissement d'exercice 2011/2012 code [][][][] [][][][] [][][][]
Nom

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) **S1** (délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

